

## Après la loi sur l'immigration qui réduit les droits des immigrants, le gouvernement veut s'en prendre à leur santé

Le 28 octobre dernier la majorité présidentielle s'est accordée avec le gouvernement pour inscrire dans la loi de financement de la Sécurité Sociale un droit d'entrée de 30 euros pour accéder à l'Aide Médicale d'Etat (AME).

Rappelons que l'AME est ouverte aux étrangers sans papiers, présents sur le territoire depuis trois mois et gagnant moins de 634 euros mensuels pour vivre. C'est une prise en charge à 100% au tarif Sécurité Sociale en secteur 1 mais pour un ensemble de soins plus réduits que ceux de la CMU complémentaire.

Un tel droit d'entrée est à la fois injuste, dangereux et inefficace.

Il est injuste de frapper une fois de plus les plus pauvres, les plus exclus. A leur difficulté de vivre, de se loger, de se nourrir s'ajoutera celle de se soigner. Et cette pénalisation créera une inégalité avec les bénéficiaires de la CMU qui n'ont pas un tel droit d'entrée.

Un tel projet est dangereux car les personnes concernées retarderont leur accès aux soins, lesquels seront alors beaucoup plus coûteux pour les finances publiques car portant sur des pathologies qui n'auront pas été soignées dès leur apparition, dans leur forme bénigne. **La santé publique suppose une politique de prévention efficace et générale. Elle sera mise en défaut par un tel dispositif.**

Cette mesure est enfin inefficace car cela ne freinera pas l'immigration clandestine, l'immigration thérapeutique ne représentant que 6% de cette immigration. Et cela ne réduira pas la charge financière induite par l'AME bien au contraire.

**Quand cessera-t-on d'instrumentaliser les pauvres et les étrangers à des fins électoralistes ?**